Carrières CHOUVET SAS

Siège :
Route de Villers sur Thère
60 510 THERDONNE
☎ : 03.44.07.70.29- Fax : 03.44.07.78.86

Installation :
Carrière de Saint-Crépin-Ibouvillers
Lieu-dit les Bruyères-Hameau de Haillancourt
Route d'Ivry-le-Temple
60 149 Saint-Crépin-Ibouvillers
☎ : 03.44.07.70.29 – Fax : 03.44.07.78.86

COMMUNES DE SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS ET IVRY-LE-TEMPLE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RENOUVELLEMENT AVEC EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA CARRIERE DE SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS_IVRY-LE-TEMPLE

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Dossier établi en collaboration avec

75 allée Wilhelm ROENTGEN
34000 MONTPELLIER
contact@f2e34.fr
http//www.f2e34.fr

Février 2018

SOMMAIRE NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

SOMMAIRE NOTE DE PRESENTATION 2

NON TECHNIQUE 2

1 CONTRIBUTEURS AU PRESENT DOSSIER 3

2 PRESENTATION DE LA DEMANDE 4

3 LOCALISATION ET EMPRISE DE LA CARRIERE 5

3.1 LOCALISATION 5
3.2 TERRAINS OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE 7

4 DESCRIPTION DES ACTIVITES 8

5 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ICPE 10

6 PROCEDES DE FONCTIONNEMENT 11

6.1 DEFRICHEMENT DES TERRAINS ET DECOUVERTE 11
6.2 EXTRACTION DU GISEMENT 11
6.3 LE STOCKAGE 12
6.4 LA REMISE EN ETAT 12

7 CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES 14

1 CONTRIBUTEURS AU PRESENT DOSSIER

PETITIONNAIRE

SAS CARRIERES CHOUVET
Route de Villers-sur-Thère
60150 THERDONNE
☎ : 03 44 07 70 29 🖷 : 03 44 07 78 86
Courriel : e.chouvet@chouvet.fr; s.girard@chouvet.fr
En charge du dossier : Eric CHOUVET ; Stéphane GIRARD

RECONNAISSANCE ET GEOLOGIE DU GISEMENT

SAS CARRIERES CHOUVET
Chargé du dossier : Stéphane GIRARD

VOLET NATURALISTE

Flore et Habitats : BUREAU D'ETUDES F2E, Française d'Engineering et d'Environnement
75, allée Wilhelm Roentgen 34000 MONTPELLIER
☎ : 04 67 64 74 74
Courriel : contact@f2e34.fr
Chargés du dossier : Justine DE OCHANDIANO, Julian GAUTIER

Faune : CABINET RAINETTE
35, quai des mines
59300 VALENCIENNES
☎ : 03 59 38 22 58
Courriel : info@rainette-sarl.com
Chargés du dossier : Aurore POREZ, Guillaume GOSSELIN

ETUDE ACOUSTIQUE

BUREAU D'ETUDES F2E, Française d'Engineering et d'Environnement
75, allée Wilhelm Roentgen 34000 MONTPELLIER
☎ : 04 67 64 74 74
Courriel : contact@f2e34.fr
Chargé du dossier : Amélie CORTES

INTEGRATION DES ETUDES ET REDACTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

BUREAU D'ETUDES F2E, Française d'Engineering et d'Environnement
75, allée Wilhelm Roentgen 34000 MONTPELLIER
☎ : 04 67 64 74 74
Courriel : contact@f2e34.fr; bruno.ducloy@f2e34.fr
Chargés du dossier : J. de Ochandiano, A. Cortès, J. Gautier, F. Yot, B. Ducloy

2 PRESENTATION DE LA DEMANDE

La présente demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée est formulée en application de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement relatif à l'autorisation environnementale (Livre Ier Titre VIII relatif à l'autorisation environnementale) et conformément aux articles R. 181-1 et suivants du même code relatif aux demandes d'autorisation.

Elle concerne une demande de renouvellement avec extension de la carrière autorisée initialement par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2003, complété par l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2005 et l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2018.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprend les pièces suivantes :

- pièce 1 : demande d'autorisation – partie administrative (lettre de demande : renseignements techniques et administratifs) ;
- pièce 2 : étude d'impact ;
- pièce 3 : étude de dangers ;
- pièce 4 : notice d'hygiène et de sécurité ;
- pièce 5 : étude des effets sur la santé ;
- pièce 6 : volet naturaliste de l'étude d'impact ;
- pièce 7 : évaluation des incidences sur les zones Natura 2000 ;
- pièce 8 : méthodes utilisées, difficultés rencontrées ;
- pièce 9 : annexes réglementaires et techniques.

A l'appui du dossier principal, la demande d'autorisation comprend les documents séparés suivants :

- Un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, objet du présent document ;
- Une note de présentation non technique.

Le présent dossier est réalisé dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale unique conformément aux articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement.

La présente demande d'autorisation environnementale tient ainsi lieu de demande :

- d'autorisation pour exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (exploitation d'une carrière) ;
- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) induits par l'activité.

3 LOCALISATION ET EMPRISE DE LA CARRIERE

3.1 LOCALISATION

Le projet est localisé dans la région Hauts de France (75 km au sud d'Amiens et 49 km au nord-ouest de Paris), au sud-ouest du département de l'Oise, à 22,5 km au sud-sud-est de Beauvais, à 33 km à l'ouest de Creil, à 20 km au nord de Pontoise et à 17 km à l'est de Gisors.

Au niveau communal, l'emprise du projet s'étend sur la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers et pour une faible partie sur la commune d'Ivry-le-Temple.
Elle est située à :

- 1,56 km au nord du centre-bourg d'Ivry-le-Temple ;
- 3,10 km au sud-ouest du centre-bourg de Saint-Crépin-Ibouvillers ;
- 2,35 km à l'ouest du centre-bourg de Villeneuve-les-Sablons.

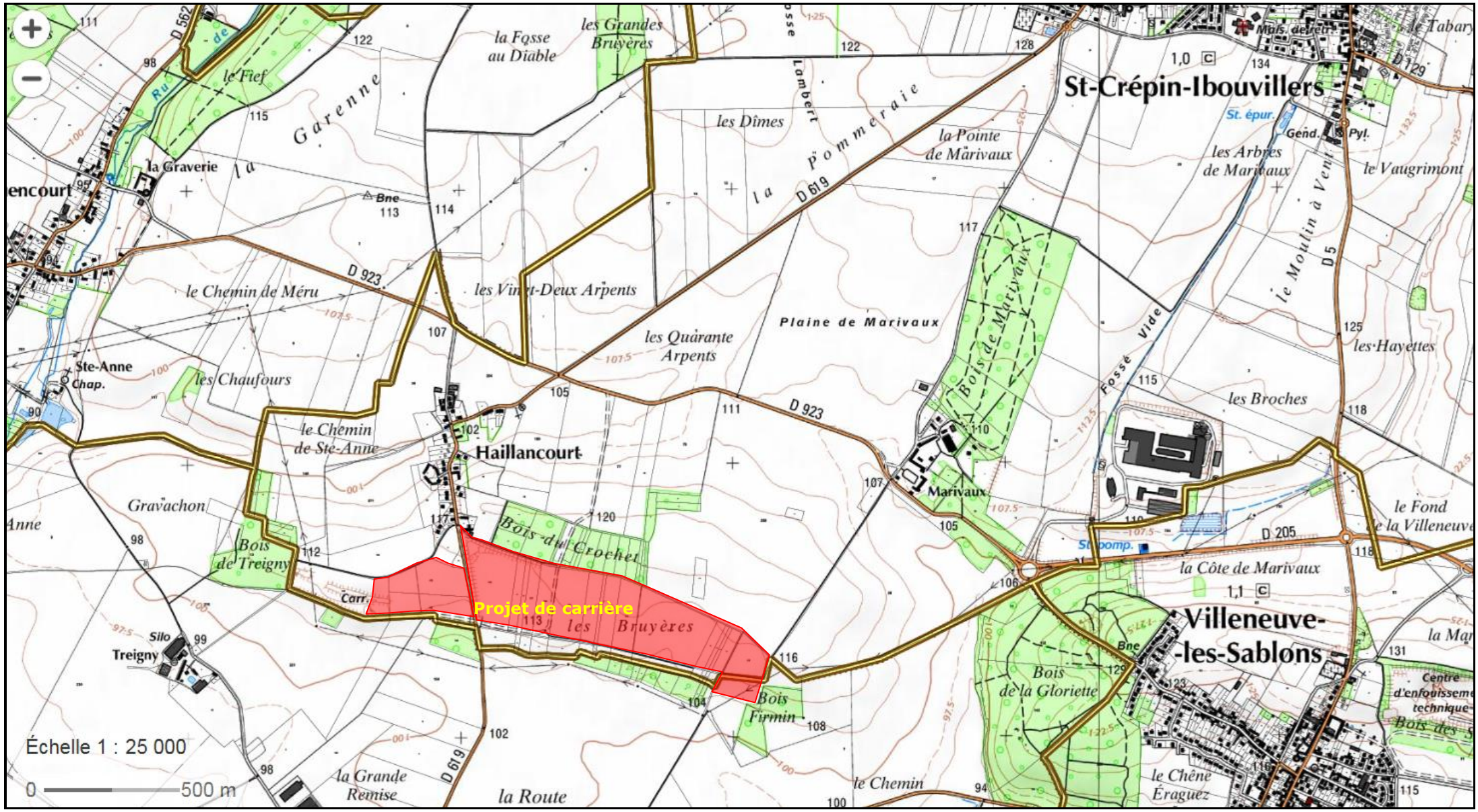

Localisation communale du projet

3.2 TERRAINS OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE

A) Parcellaire de l'autorisation demandée

Les parcelles impactées par le projet sont sections 000 V et 000ZC, comme l'indique le tableau ci-dessous. La surface requise par le projet est de 328 993 m².
Les parcelles agricoles sont actuellement dévouées à la culture céréalière.

Parcelle	Superficie cadastrale (m²)	Superficie sollicitée (m²)	Superficie prévue en travaux (m²)	Renouvellement ou extension,	Commune
000 V 138	48 890	14 790	10 774	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 162	28 820	28 820	24 978	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 163	28 820	28 820	23 806	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 104	49 220	49 220	35 256	Renouvellement Extension	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 105	8 680	8 680	8 175	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 106	4 620	4 620	3 992	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 107	10 890	10 890	10 592	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 108	16 110	16 110	15 006	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 109	29 510	29 510	27 086	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 110	13 610	13 610	12 213	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 111	3 180	3 180	3 019	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 112	13 450	13 450	11 995	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 113	19 460	19 460	16 537	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 114	57 120	57 120	43 646	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 115	6 220	6 220	3 920	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 116	2 540	2 540	1 540	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 117	2 200	2 200	1 384	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 118	6 240	6 240	3 492	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
000 V 119	17 930	17 930	10 565	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
Portion du chemin rural n°6 d'Ivry le temple au hameau de Marivaux	756	756	558	Renouvellement	Saint Crépin Ibouvillers
Portion du chemin rural dit des Bœufs	771	771	470	Extension	Ivry le temple
000 ZC 5	43 360	16 208	11 334	Extension	Ivry le temple
TOTAL	**411 730**	**350 478**	**280 338**		

Tableau des renseignements concernant les parcelles réquisitionnées

B) Parcellaire de défrichement

Aucun défrichement n'est nécessaire pour permettre la future exploitation.

4 DESCRIPTION DES ACTIVITES

Le **projet de renouvellement et d'extension** de la carrière de Saint Crépin-Ibouvillers/Ivry-le-Temple, ainsi que le maintien, lors des 5 premières phases d'exploitation, de l'activité de production de Béton, porté par un acteur local qui maintient et développe son activité depuis 1965, visent à poursuivre l'approvisionnement du marché local du Bâtiment Travaux Publics – BTP.
Les matériaux extraits sur la carrière, des sablons, sont essentiellement utilisés à des fins de remblais techniques dans les chantiers de VRD.

Aussi ce projet de renouvellement et d'extension de carrière permettrait de conserver des emplois directs et indirects sur le territoire, contribuerait de fait à la réduction des émissions de gaz à effets de serre puisque les matériaux seraient transportés sur de moindres distances et revêtirait en conséquence un caractère de développement durable.

La carrière est située au lieu-dit « les Bruyères » à 3,5 km au sud-est du centre-bourg de cette commune et à 85 m au sud des premières habitations du hameau de « Haillancourt **».**

Le projet d'extension se situe au sud-est de l'emprise actuelle. La superficie totale sollicitée est de 35 ha 04 a 78 ca.

La **production annuelle moyenne** serait de **90 000 tonnes de sablon sur une période de 30 ans avec un réaménagement simultané.**

Le dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension répond aux exigences du code de l'environnement et de l'urbanisme.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments concernant le projet de carrière :

INTITULE	DONNEES	RENSEIGNEMENTS
Emplacement	Département	Oise
	Communes	Saint Crépin-Ibouvillers et Ivry le Temple
	Lieu-dit	Les Bruyères
	Superficie cadastrale sollicitée	35 ha 04 a 78 ca
	Superficie prévue en travaux	28 ha 03 a 38 ca
Installations connexes	Traitement de matériaux	Concassage-criblage
	Autres installations	Centrale à béton non concernée
Matériaux de recouvrement	Nature	Terre végétale et limons avec silex
	Epaisseur	1,6 à 4,5 m
	Surface et volume	189 249 m² et 597 014 m^3
Substance extraite	Période géologique	Eocène
	Nature	Sablons
	Epaisseur moyenne du gisement	10,16 m pour l'extension prévue sur Saint Crépin Ibouvillers et 7,5 m pour celle prévue sur Ivry le temple
	Altitude moyenne du terrain naturel	115,37 m NGF
	Cote maximale du fond de fouille	96,74 m NGF
	Volume	1 784 166 m^3
	Destination	BTP
Production annuelle	Production moyenne	90 000 t
	Production maximale	120 000 t
Caractéristiques d'exploitation	Méthode	Tranches horizontales à sec
	Abattage	Engins mécaniques (chargeuses)
	Reprise	Chargement direct dans les camions pour le sablon
	Programme	6 phases
	Durée prévue	30 ans, remise en état comprise

5 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ICPE

Compte tenu des caractéristiques de la carrière et des activités exercées, la nature et le volume de ces activités sont repris dans les tableaux ci-dessous en regard des rubriques ICPE concernées. Ces tableaux ont été dressés conformément à la nomenclature des installations classées pour l'environnement.

Nomenclature ICPE			
Numéro de la rubrique	**Désignation de l'activité**	**Quantification de l'activité**	**Régime rayon d'affichage**
2510	Exploitation de carrières	- surface : 421 843m² - Production de sablons moyenne de 90 000 t /an et maximale de 120 000 t/an	Autorisation 3 000 m
2515[(1)]	Concassage, criblage de minéraux naturels	Puissance installée : 580,15 kW	Autorisation 2 000 m
2517[(2)]	Station de transit de produits minéraux	Surface occupée de 5 400 m²	Déclaration

Tableau récapitulatif des activités de la carrière selon la nomenclature ICPE

[(1)] et [(2)] Installations déjà autorisées sans limitation de durée par l'arrêté préfectoral du 19 avril 2007

Aux termes de la nomenclature des Installations Classées, les déchets utilisés pour le remblayage de la carrière devront faire l'objet d'un plan de gestion.

NOMENCLATURE EAU (à titre informatif)			
NUMERO DE LA RUBRIQUE	**DESIGNATION DE L'ACTIVITE**	**QUANTIFICATION DE L'ACTIVITE**	**REGIME**
2-1-5-0-1° (mod. le 17.07.2006)	Rejet d'eau pluviale dans les eaux douces ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondante à la partie du bassin naturel dont les écoulements interceptés par le projet étant : 1° supérieure ou égal à 20 ha.	Bassin versant intercepté : 23,2 ha	Autorisation

6 PROCEDES DE FONCTIONNEMENT

L'exploitation sera conduite à ciel ouvert, hors eau, selon la méthode des tranches horizontales descendantes avec gestion d'un seul gradin. Cette méthode permet une remise en état concomitante à l'exploitation, assurant productivité ainsi que le respect de la sécurité et de l'environnement. Afin d'accéder à la zone d'exploitation, des pistes de largeur 8 m seront créées.

6.1 DEFRICHEMENT DES TERRAINS ET DECOUVERTE

Aucun défrichement n'est nécessaire, s'agissant de parcelles agricoles cultivées.
Dans un premier temps, le décapage de la terre végétale (épaisseur moyenne de 30cm) à l'aide d'une pelle hydraulique, d'un bouteur, d'un chargeur et éventuellement de tombereaux sera nécessaire.
Elle sera stockée, de façon différenciée, en merlons sur le pourtour du site, dans la bande de recul réglementaire des 10 m, sur une hauteur limitée à 2,5 m, en attente de la remise en état.
De la même manière, l'horizon minéral racinaire sous-jacent sera décapé sur une épaisseur de 50 cm et mis en merlon également de façon différenciée. Il sera réutilisé ultérieurement lors de la remise en état pour reconstituer la lithologie au plus près de l'état initial.
Le reste du décapage pour atteindre le toit du sablon sera réemployé de suite dans le remblayage des fouilles disponibles des phases précédentes.

6.2 EXTRACTION DU GISEMENT

Le phasage de l'exploitation suivra les principes schématisés sur le plan ci-dessous :

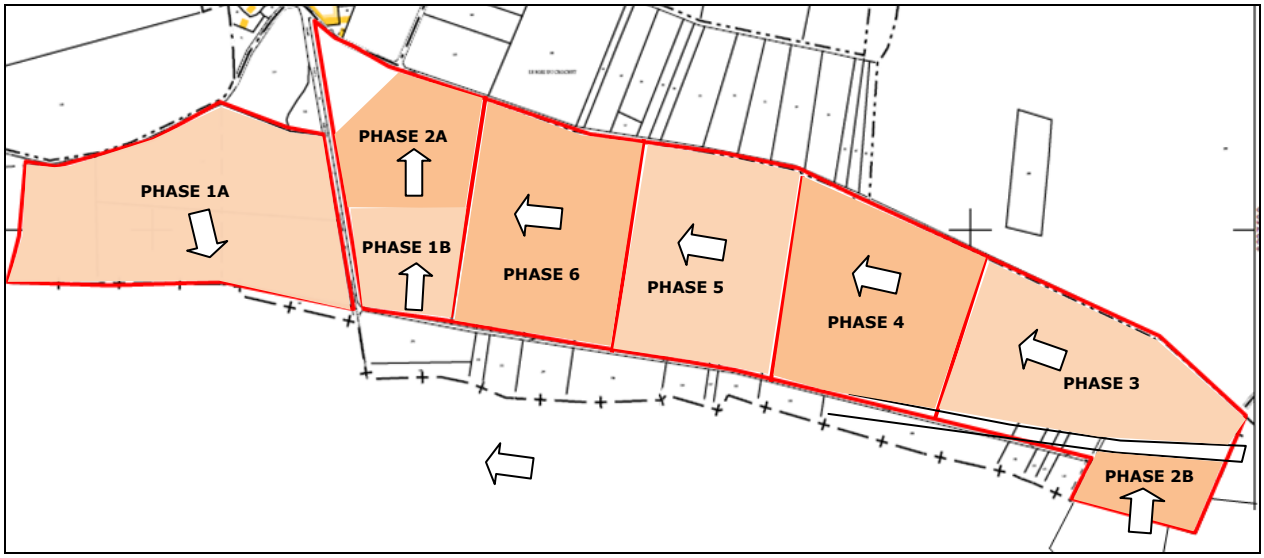

Principes de progression de l'exploitation

Le sablon sera exploité à l'aide d'une chargeuse qui assurera son extraction par reprise en pied de butte et chargera directement les camions.
Le sablon sera ainsi directement acheminé vers les lieux d'utilisation.
Un seul gradin d'une hauteur de 10 m sera nécessaire pour cette extraction. L'angle par rapport à l'horizontale sera de 40°.

Les camions feront, dans la mesure du possible, du double fret : apport de terres de décapage et d'inertes des chantiers pour le remblayage et chargement en sablons destinés à la commercialisation. Cette disposition permettra une optimisation des trajets et une moindre contribution à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.

6.3 LE STOCKAGE

Le chargement des camions d'expédition est effectué directement par la chargeuse qui extrait le matériau en pied de butte.

Les stockages présents sur le site sont et seront constitués par les matériaux inertes en transit :

- dans l'attente d'une décision d'acceptation déroulée dans le cadre du protocole d'acceptation préalable ;
- dans l'attente d'une opération de concassage-criblage pour recyclage sur la zone située au nord de la centrale de béton prêt à l'emploi ;
- à l'issue de cette opération de concassage-criblage pour expédition et recyclage externe;
- dans l'attente d'un remblayage de la fouille en cours.

6.4 LA REMISE EN ETAT

La remise en état sera effectuée en coordination avec l'extraction, c'est à dire que la fouille laissée à l'issue d'une phase d'extraction sera remblayée au cours de la phase suivante.
Un réaménagement à la cote initiale du terrain naturel avec raccordement à la topographie environnante sera mis en œuvre.
Pour combler le vide de fouille laissé par l'extraction du sablon, ce réaménagement se basera donc sur un apport de terres et d'inertes extérieurs en complément des stériles issus du gisement.

La terre végétale agricole et son horizon minéral racinaire immédiatement sous-jacent, conservés sous forme de merlons paysagers en pourtour du site, seront en dernier lieu régalés sur les différentes phases extraites à l'aide d'une pelle hydraulique et d'un bulldozer, sur une épaisseur de 0,8 m (30 cm de terre végétale et 50 cm d'horizon sous-jacent).
Il est en effet prévu de restituer la zone de la carrière à l'agriculture après remise en état :

Géomètre-Expert Foncier
75, Alée Wilhelm ROENTGEN
34 000 MONTPELLIER Tél :
04.67.64.74.74
Fax 04.67.22.04.26
Courriel : f2e @ wanadoo.fr
Site: www.f2e34.fr

7 CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

La société Carrières Chouvet, au capital de 250 100 €, dispose des compétences et du savoir-faire nécessaire pour mener à bien les exploitations de carrières.

Le tableau suivant récapitule la situation financière de l'entreprise sur les 4 dernières années :

ANNEES	2014	2015	2016
CHIFFRE D'AFFAIRE H.T.	6 594 265	6 875 378	6 496 699
AMORTISSEMENTS	747 821	781 662	839 220
INVESTISSEMENT	1 006 585	839 486	635 390
INVEST./ CA	15 %	12 %	9,8 %
TOTAL BILAN	20 573 796	22 044 974	20 587 012

Tableau récapitulatif de la situation financière de la société SAS CHOUVET

La SAS CHOUVET gère, de façon simultanée, 5 carrières de sablon et de matériaux alluvionnaires dans le territoire du Beauvaisis. Elle a déployé une organisation adaptée et une équipe compétente capables de cette gestion en respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation et des exigences en matière d'environnement et de sécurité.
Le déploiement de ces compétences contribue au maintien, voire au développement, du chiffre d'affaires.
Ainsi les modalités de gestion financière pour l'activité de la carrière de Saint-Crépin- Ibouvillers seront maintenues au sein de ce même modèle qui assure sa maîtrise.

L'investissement (au sens large et non au sens comptable) à consentir pour la carrière dans le cadre de son renouvellement et de son extension est de 3 M € regroupant le financement des mesures d'atténuation d'impact et de remise en état.
Il est à rapporter, en termes d'ordre de grandeur, au niveau annuel moyen d'investissement (au sens comptable) consenti par l'entreprise sur le période 2012-2015 : 1 300 000 €.

L'ensemble de ces éléments permet de confirmer les capacités financières de la SAS CHOUVET pour poursuivre l'exploitation de la carrière de Saint-Crépin-Ibouvillers et de son extension sur la commune d'Ivry-le-Temple.

<u>Garanties financières</u>

Les résultats des calculs des garanties à prévoir sont indiqués dans le tableau suivant :

Période quinquennale	Surfaces considérées (m²)	Coûts forfaitaires	Montant de la garantie à prévoir
Phase 1	S1 = 35 472 S2 = 49 485 S3 = 5 783	C1 : 15 555 € / ha C2 : 36 290 € / ha C3 : 17 775 € / ha	269 192 €
Phase 2	S1 = 35 817 S2 = 47 174 S3 = 7 544	C1 : 15 555 € / ha C2 : 36 290 € / ha C3 : 17 775 € / ha	264 006 €
Phase 3	S1 = 35 865 S2 = 51 325 S3 = 12 336	C1 : 15 555 € / ha C2 : 36 290 € / ha C3 : 17 775 € / ha	289 995 €
Phase 4	S1 = 35 901 S2 = 73 238 S3 = 12 121	C1 : 15 555 € / ha C2 : 36 290 € / ha C3 : 17 775 € / ha	376 997 €
Phase 5	S1 = 22 933 S2 = 79 724 S3 = 11 257	C1 : 15 555 € / ha C2 : 36 290 € / ha C3 : 17 775 € / ha	379 008 €
Phase 6	S1 = 293 S2 = 71 903 S3 = 7 964	C1 : 15 555 € / ha C2 : 36 290 € / ha C3 : 17 775 € / ha	302 710 €

Tableau récapitulatif des montants de la garantie à prévoir par phase